

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 25 janvier 2021 à la salle polyvalente de Neuville sous la présidence de Gérard GUILLAUME.

Les points suivants ont été traités :

ADUHME :

1 – Présentation de l'Aduhme : Aude Lenoir (Conseil en Energie partagé) est venue présenter l'association à laquelle adhère Billom Communauté pour son compte et celui des 25 communes. L'Aduhme accompagne les collectivités dans leurs démarches et projets de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique.

2 – Solaires Dômes : Programme porté par l'Aduhme et inscrit dans le Plan Climat de Billom Communauté, cette action vise à favoriser la diversification énergétique, établir le potentiel solaire des bâtiments publics et étudier la faisabilité d'intégrer des installations photovoltaïques. L'Aduhme va prochainement lancer une étude pour évaluer le gisement potentiel sur le territoire.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : lancé en 2018, le projet du PCAET a été validé en Conseil communautaire du 25/11/2019.

Sur la base d'un diagnostic sur les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, la concentration des particules fines, ou encore les polluants, 4 axes ont émergé et constituent la trajectoire stratégique de Billom Communauté à l'horizon 2030-2050 à savoir :

- 1- Réduire les émissions liées à l'habitat et à la mobilité
- 2- Montrer l'exemple et agir sur le patrimoine public et sur les services.
- 3- Susciter, accompagner les initiatives locales dans des projets porteurs de sens
- 4- Développer la résilience du territoire face au changement climatique

Le document finalisé a ensuite été soumis à l'avis des partenaires (Etat, dont DREAL et à la Région) puis à une consultation publique qui s'est déroulée en novembre et décembre 2020 (fortement retardée en raison de la situation sanitaire).

Au total ce sont 112 contributions qui ont été transmises (dont 92 exclusives pour demander l'ouverture de la ligne ferroviaire Billom-Chignat) et un webinar a été organisé avec tous les acteurs intéressés. Toutes ces contributions ont permis d'apporter des ajustements sur les 7 axes proposés (Transversal, Transports, Energies renouvelables, Economie, Agriculture, Habitat et Administration exemplaire) eux-mêmes déclinés dans un programme comportant 29 actions hiérarchisées selon un ordre de priorité quant à leur mise en oeuvre.

Pour la mise en oeuvre de ce PCAET, un travail de réflexion a été lancé pour déterminer les moyens humains (estimés à 1 ETP dans un premier temps) et une enveloppe de 10 000 à 15 000 € semblerait être nécessaire en 2021 pour des études complémentaires, des prestations de formation, des actions de sensibilisations ou encore de l'évènementiel.

Mutualisation : dans le cadre du groupement de commandes, validation de l'assemblée pour affermir la tranche conditionnelle au marché "assistance à la définition, la passation et le suivi du marché d'exploitation d'installations techniques" relative au suivi et au contrôle de la mise en oeuvre du marché.

Economie : en raison du maintien de la fermeture obligatoire du restaurant Le Petit Gargantua, l'assemblée valide l'exonération du loyer du restaurateur pour le mois de janvier 2021.

Culture : l'assemblée valide les modifications des critères d'attribution des subventions pour le dispositif de soutien aux manifestations culturelles. Cela concerne l'obligation d'avoir une action portée par une structure située sur l'une des 25 communes de Billom Communauté et d'organiser une manifestation dans le respect des valeurs culturelles déjà mises en oeuvre par la collectivité.

Ressources humaines :

1 – Instauration du télétravail : Conformément à ce qui a pu être présenté en comité technique du 12/01/2021, l'assemblée valide l'instauration du télétravail, limité à un jour par semaine, pour les agents de Billom Communauté dont les missions peuvent être exercées en distanciel. La charte proposée n'appelle pas d'objections. La Communauté de Communes prendra en charge les équipements et accès informatiques nécessaires pour l'exercice à domicile.

2 – Définition des ratios promu promouvables : L'assemblée valide le fait de fixer, à partir de l'année 2021,

pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur, un ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %.

Finances : afin de faire un rachat anticipé de terrains à l'EPF-Smaf, pour le PAE de l'Angaud, pour un montant de 74 796,04 € + 3 452,12 € de frais de notaire soit 78 248,16 € au total, il est acté de mettre certains crédits du budget principal 2020 en restes à réaliser.

Gestion des milieux aquatiques : il est rappelé que la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques. A ce titre, elle est concernée par 5 contrats territoriaux (CT) qui sont gérés différemment selon les territoires :

- Le CT Litroux/Jauron (co-porté avec Entre Dore et Allier) avec un recrutement interne;
- Le CT des 5 rivières (porté par le SMVVA, Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon). Le contrat a été signé en décembre 2020 autour de trois volets. Sur Billom Co, une intervention aura lieu sur Mur-sur-Allier pour un changement de buse par un dalot.
- Le CT Val d'Allier Alluvial (porté par l'Établissement Public Loire).
- Le CT de l'Eau Mère (porté par l'Agglo Pays d'Issoire) : contrat en phase d'élaboration.
- Le CT Dore (porté par le PNR Livradois-Forez) : contrat signé en février 2020 avec un programme d'actions autour de 5 thématiques. En 2021, une action portera sur la renaturation du Miodet.

L'animateur rivière a terminé le diagnostic terrain du bassin versant du Litroux et a réalisé celui du Jauron pour 50 %. Trois études sur ces deux bassins versants ont été lancées fin 2020 et portent sur :

- 1 - Le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau
- 2 - L'étude hydrologique – Adéquation besoins / ressources
- 3 - Les études sur les pratiques agricoles.

Enfin, il est indiqué que l'animateur rivière est une personne ressource pour les communes, propriétaires et acteurs pour apporter des conseils en termes de travaux ou faire de la médiation.

En 2021, en plus des études et du diagnostic, les objectifs porteront sur la rédaction du contrat (stratégie territoriale, programmation et fiches actions) et la communication sur celui-ci.

Mobilités : après trois ateliers en octobre, décembre et janvier, animés par le CEREMA et l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole, les élus ont jusqu'au 31 mars pour décider de la prise ou non de la compétence Mobilités, suivant les modalités de la loi du 24 décembre 2019. Trois scénarii (dont 1 avec deux possibilités) s'offrent aux élus à savoir :

- 1 - Ne pas prendre la compétence et la laisser à la Région.
- 2 a) - Prendre la compétence mais ne pas demander le transfert des services de la Région qui devra continuer la continuité des services existants
- 2 b) - Prendre la compétence et assurer les services de transport sur son périmètre en régie.
- 3 - Prendre la compétence et la transférer à un Syndicat Mixte type SMTC.

Des différents choix découlent également la possibilité pour l'EPCI de lever le versement mobilité auprès des entreprises, associations et administrations de plus de 11 salariés. Enfin, dans les options 2 b) et 3, la Région devra reverser, à Billom Communauté, l'enveloppe qu'elle alloue elle-même actuellement aux transports sur les 25 communes.

Questions diverses :

1) **Décisions du président** : conformément à la délibération du 21 décembre 2020, le Président a validé par arrêté le règlement de fonctionnement du multi-accueil des Pitchouns et d'une manière plus générale le projet d'établissement.

2) **Commission intercommunale des impôts directs** : les membres retenus par la DGFIP sont les suivants :

- **Membres titulaires** : Bussièrès Patricia (Beauregard-l'Évêque), Guillaume Brigitte (Billom), Lebrat Hervé (Bouzel), Nenot Nicole (Chauriat), Steinert Michelle (Fayet-le-Château), Chalard Isabelle (Glaine-Montaigut), Bourdoleix Roger (Isserteaux), Léon Bernard (Pérignat/Allier), Vauris Dominique (St-Julien-de-Coppel), Pradier Jean-Claude (St-Dier-d'Auvergne).

- **Membres suppléants** : Bellat Pierrick (Billom), Duthheil Bernadette (Chas), Valladier Bruno (Fayet-le-Château), René Rolland (Mauzun), Bellun Stéphane (Pérignat/Allier), Tarrit Maryse (St-Bonnet/Allier), Sessa Nathalie (St-Dier-d'Auvergne), Serra Evelyne (St-Jean-des-Ollières), Faure Monique (St-Julien-de-Coppel), Androdias Jérôme (Vassel).

3) **SIVOS de la Région de Billom** : dans le cadre d'une perspective nationale d'évolution des compétences, d'une situation financière complexe du syndicat, du partenariat engagé pour la construction du siège, Billom Communauté est d'accord pour soutenir le SIVOS dans un travail de prospective financière et territoriale.

Fait à Billom, le 26 janvier 2021

Gérard GUILLAUME

Président de Billom Communauté


Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM